



Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2025

Le mercredi 12 novembre 2025, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le mardi 4 novembre 2025 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 19

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Membres absents excusés : M. TRUFFAULT Gérard ; M. BOUVET Yann a donné pouvoir à Mme NEVEU Mélanie ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme GUEMAS Sophie ;

M. COQUELIN Philippe est désigné secrétaire de séance

Suite à l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2025, le Maire indique que, dans le cadre de la délégation générale, il a :

- renoncé au droit de préemption urbain pour les biens situés : 14, Le Bourgneuf - 2, rue des Châtaigniers - 21, rue des Bleuets - 17, rue des Bleuets ;
- souscrit une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000€, à taux fixe de 3,090%, auprès de la Banque Postale.

Projet d'implantation d'éoliennes

Un atelier relatif à la thématique « paysage » a été organisé le 15 octobre dernier ; un comité de direction d'Eolizé est prévu 12 décembre 2025.

Travaux d'extension du complexe sportif

Les travaux de la tranche 1 avancent selon le planning établi et devraient se terminer courant janvier 2026. Les fenêtres du club house ayant des ouvertures à la française, il a été demandé de chiffrer la modification en ouverture coulissante plus large, le devis d'un montant de 4 527€ HT par fenêtre n'a pas été retenu.

Pour éviter les surchauffes, deux grilles de ventilation seront à installer sur la porte métallique du local onduleur, coût : 600€ HT.

En ce qui concerne la tranche 2, les travaux sur les réseaux électricité - éclairage - eau potable - eaux usées et téléphone sont réalisés à 95%.

Travaux - Maison des associations : La rénovation des 2 cheminées est en cours, elle nécessite la location et l'installation d'un échafaudage conséquent qui participe à hauteur de 50% au coût des travaux.

Maison de santé : Suite à la panne constatée au mois de juillet, les travaux liés à l'installation d'une nouvelle pompe à chaleur sont terminés, le chauffage fonctionne. La régulation dans le cabinet dentiste 2 reste à faire et le maire rappelle à l'assemblée les coûts prévisionnels de la climatisation du bâtiment.

Projet - Travaux de sécurisation du carrefour des Hauts d'Izé

Dans le but de sécuriser le carrefour, une esquisse établie par l' Atelier Bouvier Environnement (ABE) a été soumise à l'agence départementale. Un accord sur le principe d'aménagement a été donné avec quelques remarques, dont le fait qu'en 2026, le Département a prévu, sous réserve de l'accord de la commission permanente, la reprise

structurelle de la chaussée de ce carrefour. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de maîtrise d'œuvre proposé par ABE d'un montant de 1959,50€ HT - 2351,40€ TTC, pour des travaux évalués à 9 560€ HT soit 11 472€ TTC.

Projet - Travaux sur l'éclairage public

Face aux différents problèmes de maintenance sur le réseau d'éclairage public, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition du SDE35 d'engager un diagnostic des câbles souterrains sur certains secteurs de l'agglomération pour cibler les zones nécessitant une rénovation prioritaire, estimer les coûts des travaux et construire une programmation pluriannuelle d'investissement.

Le coût de ce diagnostic de 5175€ sera à payer si la commune ne s'engage pas dans la réalisation des travaux préconisés.

Projet - Implantation d'une surface commerciale

Le Maire indique qu'il a participé à l'inauguration de l'Intermarché d'Etreilles d'une surface commerciale de 990 m² ; il poursuit en informant l'assemblée que, sur la commune, le groupe Carrefour souhaite s'implanter le long de la RD 794 sur le terrain classé à cet effet au PLU. Une négociation est en cours avec les propriétaires des parcelles.

Abri bus : Afin d'améliorer la sécurité des enfants prenant le car scolaire pour Vitré, compte tenu du nombre d'enfants et de la circulation sur la RD 794, le Maire indique à l'assemblée qu'il a validé l'installation d'un éclairage solaire pour les abris de la Froctaïs et de Bon Secours pour un coût de 522,43€ TTC

Finances : La commune n'est pas cette année, éligible au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle ; elle avait perçu 19 250€ en 2024.

Le Maire indique que deux réflexions sont en cours. L'une, relative au Lavomatique, a pour objectif d'ajuster le montant de la redevance annuelle du prestataire aux consommations d'eau et d'électricité réglées par la commune.

L'autre concerne l'aire de camping-car. Son accès est actuellement gratuit et la question de le rendre payant se pose. Le montant de l'investissement nécessaire va être étudié.

Indemnité de gardiennage de l'église : Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la fixer à 503.42€ pour l'année 2025.

Tarifs communaux 2026 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter tous les tarifs communaux de 2%, en procédant à des arrondis pour des questions pratiques.

Tarifs des concessions dans les cimetières communaux, au 1^{er} janvier 2026 :

	15 ans	30 ans	50 ans	Perpétuelle
Concession standard Environ 2,60 m ²	132 €	264€	397 €	1 317 €
Concession double Environ 4 m ²	236 €	525 €	792 €	2 617 €
Concession dépôt d'urnes cinéraires Environ 0,63m ² Cimetière St Florent	66 €	131 €	193 €	
Concession columbarium Cimetière St Florent	348 €			
Concession enfantine 1m ²		Gratuité		

Redevances d'occupation du domaine public, au 1^{er} janvier 2026 :

- Marchand ambulant, présence occasionnelle : 55€ par jour, quelle que soit la surface occupée et la durée de présence ;
- Marchand ambulant autorisé à s'installer sur la place Jean Poirier
- Avec branchement électrique : 11,20€ par présence quelle que soit la surface occupée ou 112€ le trimestre si présent plus de 2 fois par mois,
- Sans branchement électrique : 5,50€ par présence quelle que soit la surface occupée ou 55€ le trimestre si présent plus de 2 fois par mois.

Tarifs de location des salles, au 1^{er} avril 2026 :

SALLE DU TERTRE	½ journée Du lundi au vendredi	1 journée De 9h00 à 8h00	2 jours Samedi et dimanche	Nouvel an Du 31.12 au 02.01 à 8h00
Prix location	167€	271€	438€	832 € : professionnels
Forfait chauffage	104€	125€	229€	

CENTRE CULTUREL	SALLE (foyer inclus)	½ SALLE (foyer inclus)	FOYER	CUISINE					
LOCATION DEMI-JOURNÉE 5 heures maximum (Non applicable le vendredi à partir de 19 h, le samedi et le dimanche).	333€	229€	78€	57€					
Forfait chauffage	229€	167€	83€						
LOCATION 1 JOURNÉE (De 9h00 à 8h00 le lendemain)	437€	333€	145€	93€					
Forfait chauffage	291€	229€	104€						
LOCATION 2 JOURS (De 9h00 à 8h00 le surlendemain)	863€	603€	*****	156€					
Forfait chauffage	499€	416€	*****						
LOCATION WEEK-END Vendredi Samedi Dimanche (De 9 heures le vendredi à 8h le lundi matin)	978€	635€	*****	187€					
Forfait chauffage	707€ Ou 499€ si 2 jours chauffés	562€ Ou 416€ si 2 jours chauffés	*****						
LOCATION NOUVEL AN- PROFESSIONNELS Tout inclus du 31.12 au 02.01 à 8h00	1774€								
VAISSELLE									
11€ pour 50 couverts ou forfait 11€ si pas de repas ou association izéenne									

Le conseil rappelle que des réductions peuvent être appliquées

- Particulier izéen : - 30% (non applicable sur le forfait chauffage)
 - Association izéenne : - 60% (non applicable sur le forfait chauffage)
 - Association izéenne à vocation éducative : - 80% (non applicable sur le forfait chauffage)

Il ajoute que le chauffage fonctionne du 15 octobre au 15 avril, sauf demande contraire des usagers.

Location de matériel et services

Barrières métalliques de protection :

Pour les associations izéennes :

Gratuit

Pour les associations extérieures et les particuliers, la barrière :

2,80 € Location limitée à 3 jours

Tables :

Pour les associations izéennes :

Gratuit

Pour les associations extérieures et les particuliers, la table :

7,60 €

Chaises :

Pour les associations izéennes :

Gratuit

Pour les associations extérieures et les particuliers, la chaise : 1,20 €

Vaisselle :

Pour les associations izéennes :	Forfait : 11,00€
Pour les personnes privées, la pièce :	0,50 €
Le couvert complet :	0,80 €

Chapiteaux (tentes de cérémonie) : Gratuit pour les associations

- la location, sans aide au montage pour 3 jours maximum : 133,00 €
(Au-delà de trois jours, le montant de la location est calculé au prorata de la durée de location)

Photocopies ou impressions informatiques

Pour les particuliers :

- Simple A4 N&B, jusqu'à 10 unités	0,50 € les suivantes : 0,25 €
- Simple A4 Couleur, jusqu'à 10 unités	0,80 € les suivantes : 0,45 €
- Recto-verso A4 N&B, jusqu'à 10 unités	0,60 € les suivantes : 0,30 €
- Recto-verso A4 couleur, jusqu'à 10 unités	0,90€ les suivantes : 0,55 €
- Photocopie format A3	Tarifs correspondants : A4 + 0,30 €

Pour les associations izéennes :

- Simple N&B A3 ou A4	0,20 €
- Recto-verso N&B A3 ou A4	0,25 €
- Simple couleur A3 ou A4	0,25 €
- Recto-verso couleur A3 ou A4	0,30 €

Pour les demandeurs d'emploi :

A3 ou A4, simple ou RV	0,20 €
------------------------	--------

Accueil d'animaux au chenil municipal :

- Forfait d'accueil	27,50 €
- Et par jour de présence	18,50 €

Convention Commune / CCAS – Ehpad : Par convention pour les années 2024 et 2025, les interventions des agents communaux pour des petits travaux à l'EHPAD ont été facturées au coût horaire de 37 euros.

La convention arrivant à échéance au 31 décembre 2025, après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 38 €/heure, le coût des interventions de agents communaux et de conventionner avec l'Ehpad pour une durée de 2 ans.

Remboursement de l'Ehpad : Les enfants du centre de loisirs et leurs animateurs se rendent régulièrement à l'EHPAD afin de tisser des liens avec les résidents et déjeunent sur place. A la demande de l'EHPAD, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser l'Ehpad à hauteur de 140 euros.

Relais Petite Enfance

Le conseil municipal, à l'unanimité valide l'atelier destiné aux assistantes maternelles sur la thématique de la déconstruction des stéréotypes, cette action qui entre dans le cadre du projet de fonctionnement sera mise en place par madame Lauryne DELALANDE pour un cout 200 euros.

Le Maire rappelle le projet théâtre en cours et les 2 soirées de présentation les 18 novembre à Vitré et 27 janvier à Bais.

Subvention Grymda : L'association vitréenne qui gère l'école de danse rencontre actuellement des difficultés de trésorerie. En complément de la subvention de fonctionnement de 650€ versés en 2025, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'apporter un soutien exceptionnel complémentaire de 1 368 euros, soit de 24 € par adhérent izéen.

Personnel communal

Protection sociale complémentaire risque Santé

Le Maire rappelle que la participation employeur au risque santé est obligatoire au 1^{er} janvier 2026, à minima à hauteur de 15 euros, et, que le conseil a décidé de participer au marché lancé par le CDG 35.

A l'issue de la consultation, c'est l'assureur Mutame + qui a été retenu.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'adhésion de la commune au contrat groupe et le versement de 15€ / mois / à chaque agent qui adhère à Mutame + pour le risque santé.

Recensement de la population

L'enquête de recensement se déroulera du 15 janvier 2026 au 14 février 2026, la commune percevra à cet effet une dotation forfaitaire versée par l'Etat d'un montant de 4.621 € (2020 = 4.746 € et 2015 = 5.491 €)

La commune nommera 4 agents recenseurs, du 5.01.2026 au 14.02.2026, agents vacataires ou agents titulaires

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, fixe, pour les agents vacataires la rémunération comme suit : Forfait Formation : 80€

Forfait Déplacement : 220€

Forfait de base : 1050 euros

Auxquels s'ajouteront 0,30 € par bulletin individuel et 0,5 € par feuille de logement collectés

En ce qui concerne les agents titulaires qui seront affectés à cette mission, ils bénéficieront d'une augmentation ponctuelle de leur régime indemnitaire et le cas échéant d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Action sociale - Attribution des chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'occasion des fêtes de fin d'année au titre de l'action sociale, des chèques cadeaux aux agents, d'un montant de 190€.

Communauté d'agglomération :

Service commun informatique :

Le Maire rappelle que la commune a adhéré au service commun informatique à sa création en 2017, moyennant une participation calculée en fonction du nombre d'habitants et du parc ; en 2024 : 5 800 € ont été retenus sur l'attribution de compensation.

Compte tenu des coûts liés à la sécurisation des réseaux, à la cybersécurité, à la préservation et au stockage des données, la communauté d'agglomération a souhaité actualiser les assiettes de cotisation et les clés de répartition des coûts du service. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service commun informatique

Village d'artisans : Suite à la vente par la commune des parcelles situées sur la zone activité, la communauté d'agglomération poursuit son projet de création d'un village d'artisans via la société Sembreizh qui proposerait à la vente ou à la location 15 cellules d'une surface allant de 140 à 375 m².

Plan Local d'Urbanisme – Modification :

Le dossier a été pris en main par les services de Vitré Communauté et envoyé à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, afin qu'elle détermine si une évaluation environnementale est nécessaire, ce qui le cas échéant allongera la procédure. Dans la négative, le commissaire enquêteur ayant été désigné, l'enquête publique pourrait se tenir au début du 2nd trimestre 2026.

Foncier :

Le Maire informe l'assemblée que les propriétaires n'ont pas accepté la proposition de la commune d'acquérir les parcelles non entretenues et en friches d'une superficie de 3000 m² situées le long de la RD 794 – rue Joseph Aubert - au prix de 6 € le m². Ils ont formulé en retour une proposition à 20 € le m² refusée par la commune.

Taillis - Enquête publique – Transeli :

Une enquête publique est ouverte, en Mairie de Taillis, du jeudi 23 Octobre 2025 au lundi 24 Novembre 2025 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société TRANSELI en vue d'accroître ses capacités de traitement et de modifier les conditions d'exploitation de son usine située ZA du Bas Pont, 35500 TAILLIS. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au dossier.

Affichage publicitaire - Salle des sports

Le club de basket souhaite que ses sponsors puissent bénéficier d'un affichage sur les murs de la salle des sports. La salle étant utilisée par différents clubs, l'assemblée demande au basket de voir si les autres associations sont intéressées et le cas échéant de réfléchir à une répartition des espaces disponibles.

Communication :

Depuis le 1^{er} septembre 2025, eu égard aux élections municipales de mars 2026, la communication est encadrée. Aussi, le Maire propose à l'assemblée, qui l'accepte, que le bulletin communal paraisse en janvier 2026 mais sans éditorial du maire et de ne pas organiser de cérémonie de vœux.

En ce qui le concerne, il organisera fin janvier une réunion publique de présentation de la liste qu'il souhaite conduire aux futures élections municipales et invite les futurs candidats à faire de même.

Divers

- Le conseil municipal valide la mise à disposition gracieuse du centre culturel à l'association GEMOUV, pour 5 séances de cours de danse en ligne en 2026.
- Une opération « Portes ouvertes des écoles et des services périscolaires » se tiendra le samedi 6 décembre de 10h00 à 12h00
- Une exposition des peintures de Mesdames Marie Estelle LEONARD et Viviane PAQUET se tient à la Médiathèque jusqu'au 10 décembre 2025
- Le Maire communique à l'assemblée l'analyse de Vitré-Tuvalu sur la présence et la nidification de l'espèce "hirondelle de fenêtre". Avec 14 couples nicheurs sur le bourg de Val d'Izé, la colonie d'hirondelles de fenêtres est moyenne pour Vitré Communauté, l'association recherche des bénévoles pour réaliser le suivi annuel des nids.